



## AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2015-521 RELATIF À  
L'UTILISATION DES PARCS DE LA RÉSERVE NATURELLE DU CANTON-DE-  
SHEFFORD

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015, a adopté le *Règlement n° 2015-521* intitulé « *Règlement n° 2015-521 relatif à l'utilisation des parcs de la Réserve naturelle du Canton-de-Shefford* ».

Ce règlement a pour objet d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'utilisation des parcs de la Réserve naturelle du Canton-de-Shefford par les usagers.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Shefford, ce 9 avril 2015.

(s) *Sylvie Gougeon*  
Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière